

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ISAOR (ISIN : FR0007070768) | CE FIA EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une valorisation du portefeuille à moyen terme en étant réactif aux évolutions des marchés et en privilégiant le dynamisme dans l'allocation d'actifs.

Le fonds n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans. La stratégie de gestion utilise le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs.

D'une manière générale, la stratégie d'investissement vise la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque, soit entre les marchés d'actions, d'obligations, les produits mixtes actions-obligations, titres intégrant des dérivés simples et le monétaire.

L'exposition du fonds au risque action pourra être comprise entre 0% et 100% de son actif net et l'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaire pourra se situer entre 0% et 100% de l'actif net du fonds.

Le gérant peut investir dans toutes les tailles et types de capitalisation sans contrainte ou préférence sectorielle particulière. La répartition sectorielle instantanée de la part action découle des choix fondamentaux de stock picking et des anticipations de marché du gérant.

La part de l'actif net investie dans les petites et moyennes capitalisations ne dépassera pas 50% dont 30% maximum de valeurs de petites capitalisations (Small caps).

L'investissement du fonds sur les marchés de taux, obligataires et ou monétaires sera compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, ni de critère relatif à la notation de l'émetteur, la latitude est laissée au gérant en fonction de ses anticipations. Cependant, la durée des investissements sur de la dette privée sera généralement assez courte (2-3 ans en moyenne).

La sensibilité obligataire sera toujours entre 0 et 8.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

Le fonds pourra être investi à 100% de l'actif net en titres spéculatifs (High Yields).

Le fonds investira sur les pays émergents à hauteur de 10% de l'actif net maximum.

Le fonds peut également avoir recours aux produits dérivés (futures et options) négociés sur des marchés réglementés français ou de la zone OCDE à des fins de couvertures et/ou d'exposition au risque de taux et d'actions, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds.

Le fonds n'aura pas recours aux « Total Return swaps » (TRS).

Le fonds pourra intervenir sur des marchés réglementés ou organisés afin d'investir dans des titres intégrant des dérivés simples dans la limite de 100% de l'actif net, dans un but de couverture et/ou d'exposition, dont des obligations convertibles et des obligations callables/puttables, chacune dans la limite de 40% de l'actif net.

Le fonds est susceptible d'investir jusqu'à 50% de son actif net dans d'autres OPCVM ou FIA de droit français ou européen : OPCVM ou FIA actions, obligataires, ou de taux (Zone Europe, Asie, pays émergents, Amérique du nord) pour répondre à l'objectif de gestion, et monétaire pour gérer la trésorerie.

L'investissement est uniquement réalisé dans des FIA destinés à des investisseurs non professionnels, dont l'actif comprend moins de 10% d'actions ou parts d'OPCVM ou de FIA, ou fonds d'investissement de droit étranger.

Le fonds n'investira pas dans des FIA de classification « fonds à formule ».

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Le fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 20% de son actif net (dont 10% maximum sur les devises des marchés émergents).

Le fonds réinvestit les sommes distribuables.

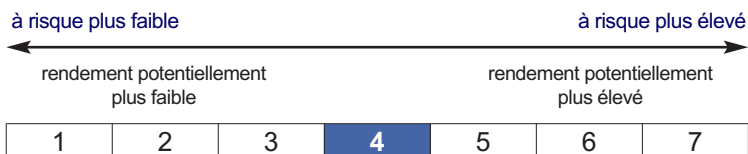
L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque Vendredi de bourse ouvré à Paris avant 17 heures auprès de notre dépositaire, COGEFI et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation bourse de Paris (J). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Les porteurs peuvent obtenir toute information concernant le FIA auprès de la société de gestion.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Ce fonds ne peut être souscrit par des US Persons ou assimilés.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



Le FIA se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son allocation diversifiée entre les différentes classes d'actifs, majoritairement entre actions, obligations à taux fixes et variables, titres de créances négociables et OPCVM/FIA.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FIA étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

Le fonds peut également être exposé au risque suivant qui n'est pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FIA.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE

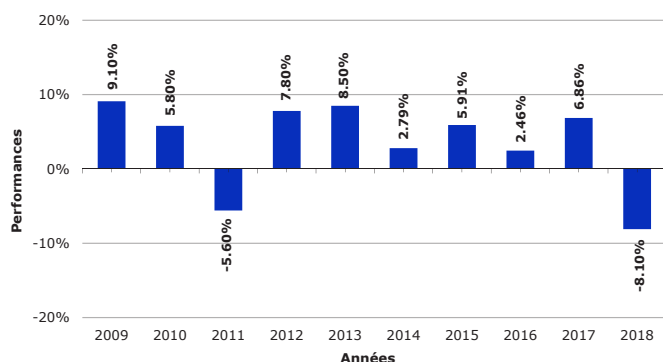
Frais courants	1,45% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2018**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

PERFORMANCES PASSÉES



■ ISAOR

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

ISAOR a été créé en septembre 2002.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance du FIA est calculée coupons nets réinvestis.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour ce FIA.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : COGEFI

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA : De plus amples informations sur le FIA, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/02/2019.